

LE CHOIX DES COULEURS



Chaque style architectural utilise une gamme particulière de couleurs pour les parements et pour les menuiseries



Le choix de la ou des **bonnes couleurs** d'une façade demande une certaine connaissance du bâtiment, de son style et de son environnement (voir fiche conseil n°3). Par exemple :

- un bâtiment de style classique tournaisien (fin XVII^e-XVIII^e siècle) > rouge orangé évoluant vers le rouge sang de bœuf pour badigeonner les briques ;
- une façade néoclassique de la fin du XVIII^e ou du XIX^e siècle > enduit recouvert d'une peinture claire ou pastel ;
- un bâtiment Art nouveau, Art déco ou de la reconstruction d'après-guerre > briques naturelles ou un enduit/cimentage.

LES TEINTES DES PAREMENTS

Traditionnel

Briques: rouge-orangé, tirant parfois sur l'ocre :



RAL 2001 RAL 2002 RAL 2004 RAL 2005 RAL 2008 RAL 2009 RAL 2012

Pierres: parfois badigeonnées en gris clair (ton sur ton avec la pierre de Tournai) ou beige clair (teinte pierre de France)

Classique (type tournaisien, Louis XIV, Louis XV)

Briques: rouge profond et soutenu, tirant parfois vers le marron, qualifié de « sang de bœuf », et dont les joints sont souvent soulignés d'un trait blanc à la chaux



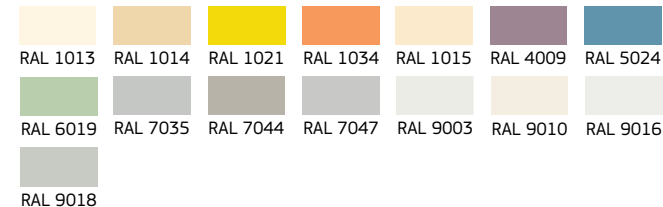
RAL 2002 RAL 2005 RAL 3000 RAL 3001 RAL 3002 RAL 3003 RAL 3013

Pierres: parfois badigeonnées en gris clair (ton sur ton avec la pierre de Tournai) ou beige clair (teinte pierre de France)



Louis XVI, néoclassique, Beaux-Arts

Enduits couverts d'une teinte blanche ou pastel (gris, rose, vert, jaune thérésien, bleu clairs), avec fréquente bichromie (parements et éléments de décor/en relief de teintes différentes)



RAL 1013 RAL 1014 RAL 1021 RAL 1034 RAL 1015 RAL 4009 RAL 5024
RAL 6019 RAL 7035 RAL 7044 RAL 7047 RAL 9003 RAL 9010 RAL 9016
RAL 9018

Éléments en pierre réservés (matériaux bruts)

BONS PLANS

Pour retrouver la teinte adaptée au style de votre façade, une observation des différentes couches de peintures existantes est souvent très instructive. Faites un sondage avec un cutter en prélevant et en identifiant les minces couches de peinture superposées à différents endroits de la maçonnerie (parement, soubassement, encadrements) ainsi que sur les châssis. Si la façade n'a jamais été dérochée depuis son origine, la réponse se trouve sans doute entre vos mains !

Art déco, Art nouveau, néogothique, reconstruction: matériaux de parements généralement naturels mais parfois polychromes: pas de couleur ajoutée sauf pour les parties enduites, blanchies ou décorées au cimonné

Architecture rurale (XVIII^e-XX^e s.): maçonneries souvent chaulées, blanchies, mais parfois teintées de ton pastel (rose, bleu, jaune, vert), avec soubassements goudronnés et/ou de teinte foncée

Modernisme: blanc immaculé ou ciment brut. Des faïences colorées viennent parfois orner les soubassements et contours de baies (vert, noir, jaune)



QUELLE COULEUR POUR LES CHÂSSIS?

Le choix de la couleur des châssis de fenêtres est souvent problématique; les questions de goûts personnels doivent en effet rencontrer celles du style et de l'époque du bâtiment. Une peinture est

préconisée et reste pérenne de 10 à 15 ans selon l'orientation de la façade. Quelques principes:

- repérer les traces d'anciennes peintures sur les châssis en place;
- les photos anciennes peuvent livrer certaines informations utiles;

ATTENTION

Noir c'est noir... Depuis quelques années, on observe plusieurs cas de façades tournaisiennes gris foncé ou anthracite. Cet effet de mode est peu adapté aux couleurs de la ville et des villages, particulièrement pour des maisons anciennes. À éviter autant que possible: infraction d'urbanisme à la clé!

- à défaut de documentation, préférer une teinte sobre et claire;
- ajouter une note de couleur dans une façade grâce aux menuiseries peut être intéressant mais des teintes trop vives sont déconseillées;
- éviter les châssis anthracite, à la mode mais inadaptés au patrimoine ancien;
- le bois laissé à l'état naturel, vernis ou lasuré, est inapproprié pour les maisons antérieures à 1900.

RÈGLEMENTATION

Règles générales (CoDT): toute modification de teinte de parement est considérée comme une modification de l'aspect architectural d'un immeuble > permis d'urbanisme d'impact limité. Un simple entretien (remise en peinture à l'identique) est dispensé de permis.

Cas particuliers:

- le centre-ville de Tournai est soumis à un *règlement sur les centres anciens protégés*, inscrit dans le *Guide régional d'urbanisme*. En matière de matériaux des façades: « les matériaux autorisés seront ceux dont les tonalités s'apparentent à celles des matériaux traditionnels ». Une tonalité non traditionnelle (teinte claire, rouge ou gris) constitue un écart à ce règlement;
 - biens classés, situés dans un site classé ou une zone de protection (par exemple la Place Saint-Pierre), ou repris pastillés à l'inventaire du patrimoine: permis d'urbanisme (des primes à l'embellissement ou à la restauration existent);
 - quartier cathédral: suivre le *Charte pour l'embellissement des perspectives urbaines*. Voir le site web de la ville: [WWW.](http://www.tournai.be)
- En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service de l'urbanisme



Mieux vaut prévenir que guérir!
Une question? Un conseil?
N'hésitez pas à nous contacter:
nous sommes à votre service!

Administration communale de Tournai -
Département de l'urbanisme
Rue Saint-Martin 52 – 7500 Tournai
+32 (0)69 33 23 14
urbanisme@tournai.be

Accueil du public (sur RDV)

Lundi-vendredi de 9 h à 12 h
Lundi de 17 h à 19 h

Mercredi et vendredi 13 h 45 à 15 h 45

Accueil des professionnels

(avec prise de rdv via MYTOURNAI.be)

Guichet énergie Wallonie (primes, infos sur la PEB)

Mardi-vendredi, de 9 h à 12 h ou sur rdv
+32 (0)69 85 85 34

Rue de la Wallonie 19-21 – 7500 Tournai
guichetenergie.tournai@spw.wallonie.be

